

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-01 – Contrat de partenariat « Itinéraire randonnée pédestre labellisé Rando en Deux-Sèvres » avec le Département des Deux-Sèvres

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983 et son décret d'application du 1^{er} janvier 1986 confiant aux Conseils Généraux l'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur leur territoire ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération n° 5 du 7 juillet 1992 par laquelle le Conseil général a instauré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 septembre 2022 portant modification du PDIPR du département des Deux-Sèvres ;

Le Département sollicite le conseil municipal pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le territoire communal, dans la mesure où cet itinéraire sera affecté à l'usage du public, pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux qui ne le sont pas encore (à savoir : « la Boucle du Plessis ») et pour la signature du contrat itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

AUTORISE le passage de l'itinéraire sur le territoire de la commune et dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération ;

SOLLICITE le Département pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux dont la liste et le report sur plan cadastral signés sont joints en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,

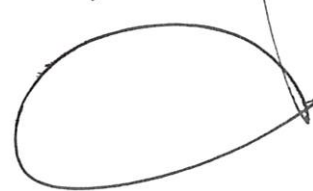
Isabelle MOINET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRÈSE.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-02 – Cession de la parcelle BP 89

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

Vu la proposition de cession faite au GAEC LA PETROLE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

DÉCIDE de céder la parcelle pour le montant de **CINQ CENTS** (500 €), la parcelle cadastrée section BP 89, d'une contenance de 1 527 m², la Pigerie, au GAEC LA PETROLE ou leurs représentants ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes pour signer les documents relatifs à cette affaire et l'acte, dressé par l'étude notariale BLUMANN à Cerizay.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-03 – Dispositif « Coup de Pouce »

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2011 instituant le règlement de l'aide « Coup de Pouce » ;

Vu la demande de Madame ██████████ en date du 17/04/2024 pour bénéficier de l'aide « Coup de Pouce » ;

Considérant que le dossier de demande d'aide est complet ;

Considérant qu'au vu des pièces présentées, le règlement du dispositif « Coup de pouce » permet d'octroyer une aide de 400 € ;

Considérant les crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65 compte 6574 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

DÉCIDE de verser une aide financière d'un montant de 400 € à Mme ~~Colme R...~~ ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-04 – Programme Agglorenov – Conventions OPAH et OPAH RU – Avenants n°4

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), R.327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 23 février 2016 portant adoptant le Programme Local de l'Habitat du Bocage Bressuirais ;

Vu la fiche-action 6 du PLH visant à redonner de l'attractivité aux centres-bourgs par des actions de réhabilitation et de restructuration du parc social et privé ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle permettant la définition d'un programme communautaire pour l'amélioration du parc de logement privés ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé du Bocage Bressuirais : convention OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la création de l'autorisation de programme pour le projet « programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 juin 2022 portant sur les avenants n°1 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022/07/04-07 en date du 04 juillet 2022 approuvant les avenants n°1 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 09 mai 2023 portant sur les avenants n°2 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023/05/15-09 en date du 15 mai 2023 approuvant les avenants n°2 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération n°2023-177 en date du 07 novembre 2023 portant sur les avenants n°3 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023/12/18-20 en date du 18 décembre 2023 approuvant les avenants n°3 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Considérant les évolutions suivantes :

- La prise en compte dans l'OPAH des propriétaires occupants Anah modestes et très modestes éligibles aux aides « Ma Prime Rénov' Parcours accompagné » à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- La mise en place de nouvelles aides de l'Anah à compter du 1^{er} janvier 2024 qui s'accompagne d'une revalorisation des montants de dépenses éligibles et des taux de subvention ;
- La nécessité d'actualiser les objectifs de production en logements locatifs conventionnés au regard du nombre de contacts et de projets de logements locatifs conventionnés en OPAH RU ;
- L'actualisation des niveaux de loyer Loc Avantages applicables pour les baux conclus ou renouvelés à partir du 1^{er} janvier 2024.

Considérant qu'au regard de ces évolutions, il convient de procéder à une mise à jour des conventions OPAH RU et OPAH, par avenants lesquels, sans modifier l'enveloppe financière, visent à :

- Pour l'OPAH RU :
 - Augmenter les objectifs de production de logements locatifs conventionnés Loc 2 et Loc 3 tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B et de la commune de Bressuire ;
 - Augmenter les objectifs de production pour les dossiers Ma Prime Logement Décent tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B (cf article 6 de la présente convention) ;
 - Augmenter les objectifs de production pour les dossiers Ma Prime Rénov'Parcours accompagné tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B (cf article 6 de la présente convention).
- Pour l'OPAH :
 - Augmenter le périmètre d'action de l'OPAH à tous les centres-bourgs et secteurs U du PLUi ;
 - Adapter les modalités d'abondement de la CA2B pour la production de logements locatifs conventionnés Loc 2 et Loc 3 ;
 - Augmenter les objectifs de production pour les dossiers Ma Prime Rénov'Parcours accompagné tout en adaptant les modalités d'abondement de la CA2B (cf article 6 de la présente convention).

Ces propositions sont explicitées dans les projets d'avenants n°4 aux conventions OPAH RU et OPAH, présentés en annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

APPROUVE les termes des avenants n°4 aux conventions OPAH-RU et OPAH telles que présentés en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-05 – Renouvellement de la convention AMI « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la convention-cadre pluriannuelle « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » du 4 janvier 2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes concernées par ladite convention ;

Vu la délibération DEL.202/09/14-09 du conseil municipal approuvant la première convention cadre AMI « Revitalisation des petits et moyens pôles urbains » ;

Vu la délibération DEL2023/12/18-12 du conseil municipal adoptant le Plan stratégique de revitalisation communal (Plan Guide) ;

Considérant le projet de territoire de l'Agglomération, la mise en œuvre du Programme Intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » et les différentes politiques publiques associées ;

Considérant l'adoption du Plan stratégique de revitalisation communal (Plan guide) ;

Considérant les démarches et actions engagées par la commune en matière de revitalisation du centre-ville ;

En 2020, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Mauléon ainsi que les communes d'Argentonnay, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-les-Aubiers ont candidaté collectivement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional de Nouvelle-Aquitaine « Revitalisation des petits et moyens pôles urbains » et ont été retenues dans ce cadre.

Chacune des six communes a élaboré sa feuille de route stratégique visant la revitalisation de son centre-bourg/centre-ville et son plan d'actions associé.

Dans cette dynamique engagée, il s'agit ainsi de **poursuivre le partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuire et les communes** d'Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers en le formalisant avec une nouvelle convention opérationnelle pour 4 ans.

Au regard de ces éléments, la présente convention vise à préciser les axes du soutien régional pour la mise en œuvre opérationnelle et l'accompagnement les démarches stratégiques intégrées de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.

L'appui de la Région au côté des Communes et de la CA2B permet ainsi de **soutenir des projets et opérations structurantes en cœur de bourg ainsi que l'ingénierie technique** nécessaire pour mener à bien ces opérations complexes.

Ainsi, le soutien régional dans ce cadre porte particulièrement sur :

- L'ingénierie de projet (financement d'un poste de chef de projet revitalisation)
- La mutation d'îlots stratégiques de centre-bourg (financement d'études opérationnelles, de déficit d'opération d'aménagement, d'AMO...)
- L'adaptation du commerce et de l'artisanat (financement de diagnostic stratégique du tissu commercial ; d'actions collectives ciblées numérique, innovation, transmission/reprise ; d'aides aux entreprises)
- L'innovation en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité (pépinière commerciale, boutique à l'essai, circuits-courts, ESS, etc.)

Cette nouvelle convention précise ainsi les axes d'intervention de la Région (cf. convention-cadre en annexe). Les projets relatifs à ces axes (déjà précisés ou à venir) feront quant à eux l'objet d'une demande spécifique par chaque maître d'ouvrage, dès lors qu'ils seront arrivés à maturité technique et financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

APPROUVE le renouvellement de la convention opérationnelle 2024-2027 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, telle que jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-06 – Dispositif « Aide aux déplacements sportifs »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu le règlement d'aide aux déplacements sportifs, DEL20160628-01 du 28 juin 2016 ;

Vu la demande de l'association « Karaté Club » pour une aide exceptionnelle, le 11 et 12 mai 2024 pour un déplacement à Valences/Bourg de Péage pour une coupe de France Benjamin ;

Considérant que l'association « Karaté Club » a fourni le bilan du déplacement sportif réalisé, accompagné des justificatifs des frais de déplacements, conformément au règlement : soit une aide à 75% de la somme totale du déplacement plafonnée à 150 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

ACCORDE au titre du dispositif d'aide au déplacement mis en place par la Ville, une aide de 150 € à l'association sportive « Karaté Club » ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

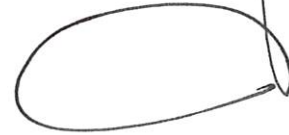
La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROSSEAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Patrick ROBIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Yannick FORTIN, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : Y FORTIN à S GRELLIER, JM MERLET à J BROSSEAU, R BAUDOUIN à R MERLET, G CLOCHARD à JP BODIN, C VION à S BOYARD, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Isabelle MOINET

Convocation : le 28 mai 2024

Del.2024/06/03-07 – Dispositif « Aide aux déplacements sportifs »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu le règlement d'aide aux déplacements sportifs, DEL20160628-01 du 28 juin 2016 ;

Vu la demande de l'association « Ecole Cerizéenne de Boxes Asiatiques » pour une aide exceptionnelle, le 18 mai 2024 pour un déplacement à Noisy-le-Grand pour une coupe de France jeunes ;

Considérant que l'association « Ecole Cerizéenne de Boxes Asiatiques » a fourni le bilan du déplacement sportif réalisé, accompagné des justificatifs des frais de déplacements, conformément au règlement : soit une aide à 75% de la somme totale du déplacement plafonnée à 150 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

ACCORDE au titre du dispositif d'aide au déplacement mis en place par la Ville, une aide de 150 € à l'association sportive « Ecole Cerizéenne de Boxes Asiatiques » ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle MOINET



Le Maire,

Johnny BROSEAU

